

Réf : DCM/2020/n°73/5.3/22-09/4

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	23	29

Date de la convocation : 15-09-2020  
Date de l'affichage : 16-09-2020

## SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt,

Le VINGT DEUX SEPTEMBRE A 17H30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, Salle OUSTAOU, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

**PRESENTS** : Pierre MAUMEJEAN, Arnaud FOUREL, Jean Claude CAMPOS, Véronique BONVICINI, Michel LEBLANC, Maguelone CHAREYRE, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Alain BAILLIEU, Nathalie LALLOUETTE, Janine LHUILLIER, Christian GROUL, Stéphanie PIERRON, Yves GRAS, Andrée DAMOUR, Jean Claude BASCHIOU, Michèle PALLARES, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Joachim RAMS, Stéphane PIGNAN.

**Absents ayant donné procuration** :

Marielle NEPOTY à Josiane ROSIER, Patricia VAN DER LINDE à Véronique BONVICINI  
Christian LAPISARDI à Janine LHUILLIER, Michel AUSSANAIRE à Gilles TRAUJLET  
Cédric BONATO à Joachim RAMS, Maryline POUGENC à Carine VANDERBISTE

**Secrétaire de séance** : Christine DUCHANGE

### **OBJET :**

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT  
A LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU  
DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE  
GESTION DES EAUX (CLE SAGE)  
CAMARGUE GARDOISE**

**Rapporteur : M. le Maire**

**M. le Maire** rappelle que le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Camargue Gardoise est une démarche concertée de gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le territoire. Il se concrétise par un document de planification et d'orientation dans le domaine de l'eau.

Révisé en Septembre 2019, le SAGE Camargue Gardoise s'organise autour de 4 orientations stratégiques :

- préserver, restaurer et développer durablement les zones humides du territoire et les activités qui lui sont liées,
- préserver les ressources et reconquérir la qualité de l'eau et des milieux aquatiques,
- gérer le risque sur un territoire inondable en continuité hydraulique avec d'autres territoires,
- assurer et mettre en place une gouvernance locale de l'eau en tenant compte des interactions hydrauliques avec les territoires voisins.

La Commission Locale de l'Eau est l'instance de concertation et de décision du SAGE. Ainsi a-t-elle pour mission d'élaborer le SAGE et d'organiser son suivi et sa mise en œuvre, de définir les axes de travail, de consulter les partenaires institutionnels et les autres parties prenantes du territoire. Elle est composée de représentants des collectivités territoriales, de représentants des usagers et des représentants de l'Etat et de ses établissements publics.

Dans le cadre du renouvellement du conseil municipal, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigner, Michel LEBLANC, représentant à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Camargue Gardoise.

**Le conseil municipal** est invité à délibérer

**Le conseil municipal**, à l'unanimité  
- accepte la proposition.

Le Maire,  
Pierre Maumejean

